



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 19 août 2025

Communiqué de presse

Élection législative partielle dans la première circonscription de Tarn-et-Garonne

Par [décret n°2025-825 du 18 août 2025 publié ce jour](#), les électeurs de la première circonscription de Tarn-et-Garonne sont convoqués le dimanche 5 octobre 2025 et, en cas de second tour, le dimanche 12 octobre 2025, en vue de procéder à l'élection de leur député à l'Assemblée nationale.

Dans ce cadre, l'attention des candidats est appelée sur les échéances suivantes qui devront être respectées :

Premier tour de scrutin

Les candidatures seront déposées du lundi 8 septembre au vendredi 12 septembre (de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (jusqu'à 18h00 le vendredi 12 septembre).

Elles seront à déposer à la préfecture de Tarn-et-Garonne – Bureau des élections et de la réglementation générale – 2 allée de l'Empereur à Montauban (82 000).

La réception des documents électoraux (professions de foi et bulletins de vote) par la commission de propagande s'effectuera à partir du lundi 22 septembre à 10h00 jusqu'au mardi 23 septembre à 18h00, terme de rigueur (le lieu de dépôt sera précisé par voie d'arrêté).

Second tour de scrutin

Les candidatures seront déposées du lundi 6 octobre, de 12h00 à 17h00 jusqu'au mardi 7 octobre, de 09h00 à 18h00.

La réception des documents électoraux (professions de foi et bulletins de vote) par la commission de propagande s'effectuera le mardi 7 octobre de 09h00 à 18h00 (le lieu de dépôt sera précisé par arrêté).